

06 avr 2022 -17:18

La coopération multidisciplinaire structurée dans la lutte contre les fabriques illicites de cigarettes et de tabac pour les pipes à eau en Europe a rencontré un franc succès en 2021 !

Grâce à une coopération multidisciplinaire structurée dans la lutte contre la criminalité organisée et les formes graves de criminalité internationale, pas moins de 74 fabriques illégales de cigarettes et 28 fabriques de tabac pour pipes à eau ont été démantelées en 2021, à travers l'Europe. Depuis 2018, cela représente une augmentation de 57,4 % du nombre de fabriques de cigarettes démantelées et une augmentation de 75 % du nombre de fabriques de pipes à eau démantelées.



Ces chiffres ont été présentés ce jour par le ministre belge des Finances, Vincent Van Peteghem, la secrétaire d'Etat polonaise, responsable de l'administration fiscale nationale, Magdalena Rzeczkowska, l'administrateur général belge des Douanes et Accises, Kristian Vanderwaeren, le directeur du Centre européen pour la criminalité financière et économique (EFECC), Burkhard Mühl, et le conseiller divisionnaire du département de la criminalité douanière de Lituanie et responsable de la lutte prioritaire d'EMPACT contre la fraude aux accises, Adas Eidukevičius.

La coopération multidisciplinaire structurée dans la lutte contre la criminalité organisée et les formes graves de criminalité internationale est pilotée par les États membres et soutenue par les institutions et agences de l'UE, conformément à leurs mandats respectifs, par l'intermédiaire de la plate-forme multidisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT).

A l'origine, seuls les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique et EUROPOL étaient impliqués dans cette coopération opérationnelle. En 2022, vingt-trois États membres européens, l'OMD (Organisation mondiale des douanes), EUROPOL, l'OLAF (Office européen de lutte antifraude), le Royaume-Uni et l'Ukraine sont à présent membres d'EMPACT.

La fraude aux accises étant l'une des 15 priorités de la lutte contre la criminalité grave et organisée, l'objectif d'EMPACT est d'améliorer la coopération internationale entre les partenaires de ces actions opérationnelles afin d'augmenter le nombre de détections et de démantèlements de sites illégaux de production de produits du tabac au sein de l'Union européenne et du Royaume-Uni.

Le succès de cette coopération opérationnelle est attesté par les excellents résultats de 2021. Un site de production démantelé dans un pays donné est en effet le résultat d'une coopération intense et méticuleuse entre les différents membres du groupe d'action.

Pas moins de 74 fabriques illégales de cigarettes et 28 fabriques de tabac pour pipes à eau ont été démantelées en 2021. Depuis 2018, cela représente une augmentation de 57,4 % du nombre de fabriques de cigarettes démantelées et une augmentation de 75 % du nombre de fabriques de pipes à eau démantelées.

Si l'on considère les résultats par État membre, la Pologne occupe, en 2021, la première place en ce qui concerne le nombre de sites de production illégale de cigarettes, avec pas moins de 32 sites. La Belgique, avec 9 fabriques de cigarettes démantelées, se place en deuxième position devant les Pays-Bas, où 8 usines ont été fermées. En ce qui concerne les sites de production illégale de tabac pour pipes à eau, l'Allemagne est en tête avec 11 sites démantelés, suivie par la Suède avec 8 sites et la Belgique avec 3 sites.

Quelques tendances observées par les membres d'EMPACT :

- Les sites de production se professionnalisent de plus en plus, avec de nouvelles machines, une purification de l'air, des installations d'impression, une meilleure capacité de stockage, etc. ;
- Les groupes criminels s'organisent de plus en plus professionnellement avec des "managers régionaux" ;
- Des hubs logistiques sont utilisés pour envoyer les précurseurs du tabac dans toute l'Europe;
- Les sites de production sont souvent mobiles afin de pouvoir être déplacés rapidement ;
- Certains sites de production sont très bien cachés (par exemple, le site souterrain de Malaga ou le centre de Bruxelles) ;
- Nouveaux pays de destination (Grèce et France) pour les produits en dehors du Royaume-Uni.

Au vu des succès de ces dernières années, la coopération EMPACT a certainement un bel avenir devant elle.

Contact presse : Jérôme De Mot – jerome.demot@minfin.fed.be

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be